

Sur convocation du Maire en date du 15 mars 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis le 21 mars 2019 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTES EXCUSEES : Laure DARRE (pouvoir donné à Frédéric CHAMPAGNE), Nathalie DRON (pouvoir donné à Marie-Odile DEFRERE-MILLER)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Odile DEFRERE-MILLER

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 14 février 2019

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que la délibération s'y rapportant.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour une maison rue de la Gare vendue 28.000,00 €.

Point n°3 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Afin de régler les premières factures d'investissement de janvier et février 2019 et avant le vote du budget, il y a lieu de procéder à une ouverture anticipée de crédits.

Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et s'engage également à inscrire ces crédits au BP.

Point n°4 : Terrains communaux occupés à titre précaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit l'occupation à titre précaire de différents terrains communaux auprès des agriculteurs locaux. En 2019, l'indice de fermage est de 103,05, le taux à appliquer est de - 3,04 % soit un montant de 73,75 €/hectare.

Point n°5 : Indemnité de gardiennage de l'église : ERRATUM

Après observations du contrôle de légalité, il y a lieu de rapporter la délibération 10-2019 du 14 février 2019. En effet, l'indemnité de gardiennage de l'église est plafonnée lorsque le gardien est domicilié hors de la commune où se trouve l'église. C'est le cas de Darnieulles depuis le décès de Monsieur l'Abbé LAMBOLEZ.

Le Conseil Municipal en prend note, rapporte la première délibération et décide, à l'unanimité, d'allouer au trésorier de la paroisse, une indemnité de 120,00 € pour 2019.

Point n°6 : Mutualisation de service avec la CAE

Lors de sa séance du 14 février 2019, le conseil municipal était favorable à la mise en place de 3 services mutualisés avec la CAE (assistance à maîtrise d'ouvrage, les marchés publics et la recherche de subventions). Aujourd'hui, le Conseil Municipal approuve cette adhésion et autorise le Maire à signer avec la CAE la convention s'y afférente.

Point n°7 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

La Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois directement à l'ONF, ce qui affecte significativement le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant à la libre administration des collectivités. Sur cette base, la Fédération demande à toutes les communes forestières de prendre une délibération qui va dans son sens.

Le Conseil Municipal approuve la délibération proposée et ce, à l'unanimité.

Point n°8 : Intégration de l'Impasse des Acacias dans la voirie communale : complément à la délibération n°73-2017 du 7 novembre 2017

En complément de la délibération n°73-2017 du 7 novembre 2017, il faut ajouter la longueur de la voirie de l'impasse qui est de 83 mètres-linéaires. Le conseil municipal approuve ce complément d'information sur la longueur de la voirie. Il précise également que les formalités d'acquisition se feront par acte notarié.

Point n°9 : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux

Le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux des Vosges qui œuvre pour la reconnaissance et la promotion d'une ruralité assumée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette adhésion qui coutera à la commune 115,00 €/an.

Informations et questions diverses

Délaissé de terrain : une riveraine de la rue de la Croix de Romont souhaiterait acquérir un délaissé de terrain appartenant à la commune qui se trouve devant chez elle. Une proposition lui sera faite par la commune. A suivre !

Contrats Parcours Emploi Compétences : depuis le début du mois de mars, deux personnes sont venues en renfort de l'équipe technique pour les travaux d'environnement. Ces deux contrats font partis du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Elections européennes : le tableau des permanences du scrutin est mis à jour

Cartographie des cours d'eau : une cartographie des cours d'eau sera réalisée sur le territoire de la commune par les services de la DDT. Ce travail débutera début mai pour finir en octobre. Un compte rendu sera fait auprès des élus.

Opération « Plantez des Haies » : l'école élémentaire soumet l'idée de la plantation d'une haie entre la cour de l'école et le bâtiment du judo. Après renseignement, elle a été orientée vers la CAE.

Cahier de doléances : seules neuf personnes sont venues écrire sur les thèmes du grand débat national.

Tas d'immondices sur le quai SNCF : laissé par les gens du voyage sur l'ancien quai de la gare, il a été enlevé par les employés communaux après l'apport d'une benne par SICOVAD.

Prévention routière : le 29 mars 2019 à l'école élémentaire

Dénombrement de lièvres : la Fédération Départementale des Chasseurs organise un dénombrement de lièvres par la méthode dite « des indices phares » le 29 mars 2019.

Visite « Au fil de l'eau » : la CAE organise une visite sur le secteur de la Vôge les Bains le 30 mars 2019 de 8h30 à 14h.

Stagiaires : la commune accueille actuellement deux stagiaires : le premier au secrétariat de mairie et le second, à la garderie.

Appartement au-dessus de la Poste : les clés ont été rendues par l'ancienne locataire qui a déménagé.

Conférence : Didier MILLER organise une conférence le 29 mars 2019 à la salle des fêtes à 20h30.

Commission Voirie : réunion le 26 mars 2019 à 18h30

Budgets : présentation au conseil municipal le 2 avril 2019 puis vote le 4 avril 2019.

Image sur Darnieulles : Monsieur Antonio GACIA finalise l'image

Concessions cimetière échues : des écriteaux seront apposés sur les tombes échues pour la fête des Rameaux.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 23h00.